

Pôle culture  
Direction lecture publique  
Rapporteur : Catherine GENTILE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2024\_007**  
**SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024**

**08 - FERMETURES ANNUELLES DES BIBLIOTHÈQUES  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

En 2022, le principe d'une fermeture estivale pour les bibliothèques a été accepté par la délibération DEL2022\_188 du 30 juin 2022 et en mai 2023 par la délibération DEL2023\_140, celui d'une fermeture hivernale pour la bibliothèque Boris Vian.

Ces fermetures temporaires des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin sont nécessaires afin de permettre une bonne tenue des collections, de travailler sur des chantiers d'envergure tels que le désherbage des documents (choix des documents devant être retirés des collections pour cause de vétusté, information périmée, etc), le réaménagement des espaces, l'entretien du matériel ou des instruments, ainsi qu'un accueil de qualité.

C'est aussi l'occasion pour les services de la ville de pouvoir faire des travaux de maintenance dans ces établissements ouverts tout au long de l'année.

La mise en réseau du service de lecture publique permet de proposer en permanence une continuité d'accès aux bibliothèques municipales.

Les règlements intérieurs des bibliothèques sont actuellement en refonte en un règlement unique devant inclure ces fermetures. Dans cette perspective, il est donc proposé que les bibliothèques soient fermées sur les périodes suivantes :

- le 7 mai 2024 pour les bibliothèques Jacques Prévert et Louis Lansonneur,
- l'été pour les bibliothèques Jacques Prévert (22 juillet au 3 août 2024) et Louis Lansonneur (5 au 10 août 2024) ;
- pendant les vacances de Noël pour la bibliothèque Boris Vian (23 au 28 décembre 2024).

Pendant la période estivale, les bibliothèques Boris Vian et Louis Lansonneur sont susceptibles d'aménager leurs horaires en fonction des animations.

Le conseil municipal est invité à autoriser les fermetures temporaires annuelles pour l'année 2024.

Vu l'avis favorable de la commission n° 4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>18h57</b>		Nombre de votants : <b>54</b>	
<u>Pour</u> : <b>54</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>NPPV</u> : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 14 février 2024**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1<sup>er</sup> février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice  
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine  
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine  
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice  
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
Déport de RONSIN Chantal pour la question 38  
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

### **ABSENTE**

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 050-200056844-20240216-DEL2024\_007-DE